

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 19 février 2020, le Règlement no 277-20 modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du secrétaire-trésorier de sa municipalité aux heures d'ouverture, ainsi qu'au siège social de la MRC de Bellechasse, sis au 100, Mgr Bilodeau à St-Lazare entre 8 h 00 et 16 h 30.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 24^{ième} jour du mois de février deux mille vingt.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gervais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 26 février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26 jour de février deux mille vingt.

Signé: *Justine Lalumière*
Titre: sec. gén. & sec. trésorière